

204

Français du monde

Magazine de l'association / septembre - octobre 2021



www.français-du-monde.org

Représenter les Français de l'étranger

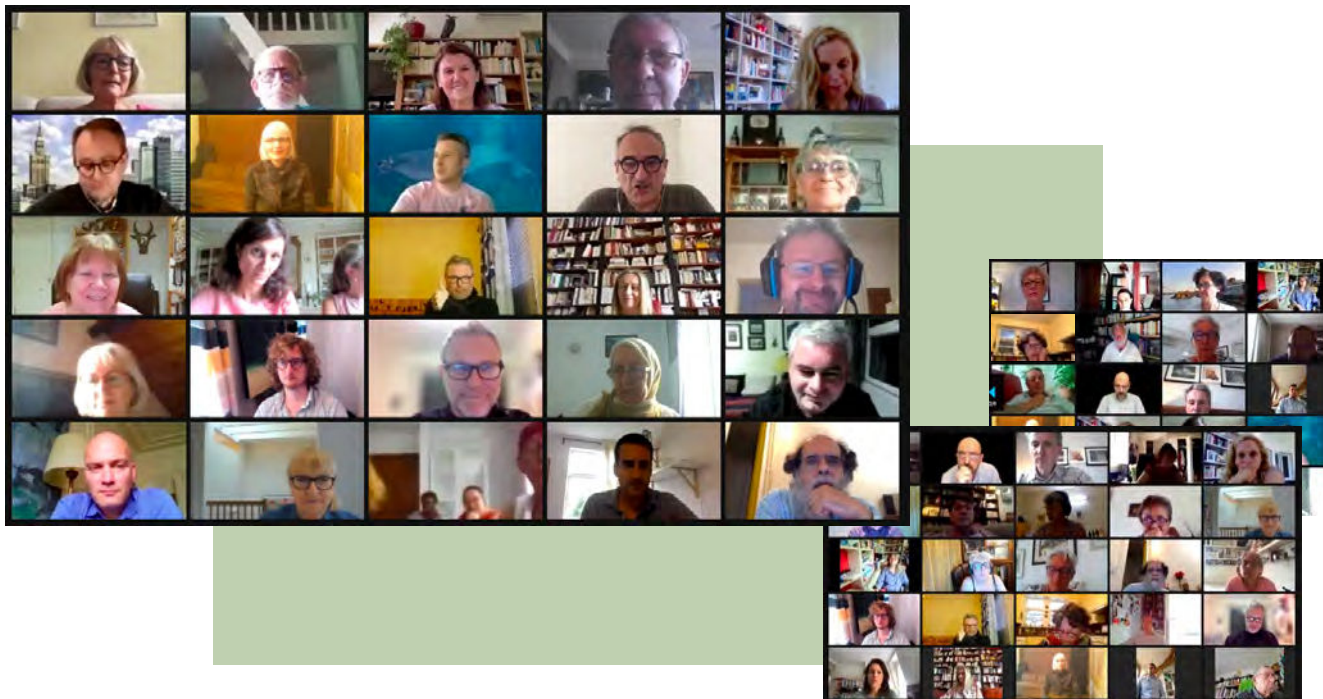


Élections sénatoriales

Français du monde-adfe félicite Yan CHANTREL et Mélanie VOGEL, élus le 26 septembre 2021 Sénateurs des Français établis hors de France, qui défendront les valeurs de la gauche et de l'écologie pendant 5 ans.

Assemblée Générale 2021

Le samedi 3 juillet 2021, plus d'une centaine d'adhérents du monde entier se sont connectés pour suivre l'**Assemblée Générale de Français du monde-adfe** qui s'est tenue par visioconférence compte tenu de la pandémie de la Covid-19. Comme d'habitude, les rapports d'activité et financier de l'année écoulée ont été présentés et validés. Des échanges sur des sujets divers ont suivi, retour en images :



Hommage à Monique Cerisier-ben Guiga



Le 9 mai 2021, Monique Cerisier-ben Guiga nous quittait. Lors des hommages qui lui ont été rendus, le mot engagement est revenu sans cesse pour évoquer sa mémoire. Enseignante en Tunisie où elle vécut avec son mari et ses enfants, elle participe à la création de l'association au début des années 80, lorsque celle-ci se nommait Association Démocratique des Français de l'étranger et milite simultanément au sein du Parti socialiste. Elle est élue déléguée au Conseil supérieur des Français de l'étranger en 1988. En 1992, elle commence son premier mandat de sénatrice, suivi d'un deuxième qui s'achèvera en 2011. Elle deviendra présidente de l'association, devenue Français du monde-adfe, de 2009 à 2015.

Au-delà de ses mandats, elle a défendu ses valeurs, les nôtres, aussi à travers des propositions concrètes qui sont devenues pérennes comme la troisième catégorie aidée pour la Caisse des Français de l'étranger ou la création des groupes FLAM. Femme de fortes convictions, elle a mené plusieurs combats – la cause palestinienne, le féminisme, ..., avec détermination et courage. Au sein de notre association, elle aura joué un rôle décisif pour identifier des adhérents, accompagner des élus et former des Français de l'étranger à l'exercice de leur citoyenneté et à la défense de leurs droits. Son énergie, son intelligence et sa combativité constituent à la fois un bénéfice pour nos compatriotes mais également un exemple pour nos adhérents.



Édito

Outre la Covid-19, les vaccins, le passe sanitaire et le retour en France, même provisoire, l'élection des conseillers des Français de l'étranger a occupé nos communautés pendant plusieurs mois. Les conseillers sont des élus de proximité dont le rôle est de représenter et de défendre les intérêts des Français de leur circonscription auprès des autorités françaises. Reportées d'un an pour cause de pandémie, les élections se sont tenues le dernier week-end de mai, à l'exception de Madagascar et de l'Inde, encore trop touchés par le virus pour en permettre l'organisation.

Profitions de cette élection pour réaliser un survol historique : déjà, au temps de Colbert, des « députés de la nation » étaient nommés dans les colonies françaises. Ils siégeaient auprès des consuls de France et faisaient remonter les doléances auprès des autorités françaises. C'est cependant après la Seconde Guerre mondiale que les choses évoluent favorablement. La mobilisation pendant la guerre et la Résistance ont permis de comprendre l'importance et l'engagement de ces Français de l'extérieur. Néanmoins, les Français de l'étranger ne seront pas représentés à l'Assemblée constituante de 1945. C'est la création d'une deuxième Chambre, le Conseil de la République (le Sénat de l'époque) qui permet l'introduction de représentants de Français de l'étranger au Parlement. Ils étaient au nombre de trois, nombre qui passera à 6 en 1958, à 9 en 1962 et à 12 en 1983.

Le Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE) fut créé par le décret du 7 juillet 1948 et, à l'époque, les membres du CSFE sont désignés par les ambassadeurs sur proposition d'organismes ou associations français en fonction du nombre de leurs membres ; il n'y avait qu'une seule association représentative, l'Union des Français de l'Etranger, créée en 1927. La création de l'ADFE en 1980 bouscule le paysage et l'arrivée de la gauche au pouvoir apporte des changements majeurs. 1982 marque un tournant dans la représentation des Français de l'étranger avec l'introduction du suffrage universel direct dans l'élection des élus au CSFE. L'action du CSFE se prolonge par la création de commissions consulaires sur les bourses, l'action sociale, puis l'emploi où siègent les représentants des associations et les délégués au CSFE.

En 2004, suite à une réforme voulue par les élus eux-mêmes, l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) remplace le CSFE : elle est composée de 180 membres et a une double mission : « *donner des avis au gouvernement sur les questions et projets intéressant les Français établis hors de France et le développement de la présence française à l'étranger* » tout en étant le collège électoral des sénateurs des Français de l'étranger. Les élus prennent plus de poids et l'organisation se rapproche des assemblées parlementaires, même si l'AFE reste une assemblée consultative.

En 2012, se tiennent les premières élections des députés des Français de l'étranger dans 11 circonscriptions d'un poids démographique équivalent, réparties sur les différents continents, la représentation parlementaire des expatriés est alors complète. La loi du 22 juillet 2013, portée par Hélène Conway-Mouret, alors ministre déléguée des Français de l'étranger, voit la création du mandat de conseiller consulaire, devenu conseiller des Français de l'étranger. Ces 443 conseillers sont des élus de proximité, plus nombreux, plus proches des électeurs. L'autre avantage de cette réforme est l'élargissement du collège électoral pour les sénatoriales. Les conseillers élisent ensuite ceux parmi eux qui siégeront à l'AFE, dont le rôle est toujours de conseiller le gouvernement en produisant des rapports sur des thèmes transversaux.

Si l'abstention est un problème croissant lors des élections en France, elle est endémique aux élections concernant les Français de l'étranger, sauf pour les sénatoriales où le vote est obligatoire. Outre le vote à l'urne, il est pourtant possible de voter par procuration et par Internet. La fracture numérique, l'éloignement de l'urne, l'isolement sont autant de raisons objectives de ne pas participer à l'élection. Il est quand même regrettable que la participation soit aussi faible. Nos associations, nos conseillers répondent pourtant toujours présents quand il s'agit de défendre nos compatriotes. Ils sont toujours disponibles, engagés et bénévoles. Ils mériteraient d'être mieux élus. Dommage, encore une fois !

Claudine Lepage,
Présidente

Au sommaire de ce numéro

Édito	p. 3	Le dossier	p. 6 - 19
Grand angle	p. 4	Vie associative	p. 20
Ma vie ailleurs	p. 5	Culture	p. 21

Grand angle

Violences intrafamiliales

la grande vulnérabilité des Françaises expatriées

La crise de la Covid-19 a mis en lumière certains aspects parfois très négatifs de l'expatriation, entre autres la situation de nombreuses femmes qui se retrouvent dans une situation de violence intrafamiliale dans un pays étranger dont elles ne maîtrisent ni la langue, ni les codes, et qui ne savent pas vers qui s'orienter. Qui plus est, ces femmes sont souvent financièrement dépendantes de leur conjoint. C'est le cas de nombreuses Françaises, en général avec des enfants, un peu partout dans le monde. Dans le cadre de mon mandat d'élue à l'Assemblée des Français de l'étranger, j'ai interpellé la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire du MEAE et sa réponse confirme effectivement que : « Depuis le début de la crise sanitaire, le nombre de cas de violences faites aux femmes (et plus particulièrement de violences conjugales à l'égard de nos compatriotes hors du territoire national) signalés à ce ministère, est en très nette augmentation. Tous les pays et toutes les zones géographiques (y compris l'Europe) sont concernés ». La DFAE annonce la mise en place d'un certain nombre de mesures visant à apporter un soutien efficace aux personnes concernées, notamment la sensibilisation et la formation des personnels consulaires à ces situations, mais aussi un partenariat avec un centre d'hébergement d'urgence en région parisienne et enfin la mise en ligne, sur les sites Internet des consulats, d'une rubrique spécifiquement dédiée à l'information des victimes de violences intrafamiliales, avec toutes les coordonnées utiles. Sur ce dernier point, force est de constater une mise en application très lente et très hétérogène.

C'est d'ailleurs ce que confirme sur le terrain Isabelle Tiné, une Française, elle-même ex-expatriée, qui gère depuis novembre 2016 le groupe Facebook « Expats nanas séparées divorcées », qui compte à l'heure actuelle plus de 900 membres. Depuis le lancement du groupe, et encore plus depuis le début de la crise de la Covid, elle ne cesse d'alerter la communauté française, les élus consulaires, les parlementaires et même le gouvernement pour exiger des solutions pragmatiques et efficaces aux situations souvent dramatiques et urgentes qui lui sont exposées. Elle fait également appel aux réseaux pour donner l'alerte et dénouer une situation urgente. Ainsi, il peut lui arriver d'appeler des élus consulaires au beau milieu de la nuit pour demander d'intervenir auprès d'une femme en danger à l'autre bout du monde.

Les séparations douloureuses qui vont fréquemment de pair avec de la violence économique et financière et les violences physiques (sur les femmes et/ou les enfants) touchent toutes les catégories socio-professionnelles, y compris les milieux d'affaires ou les cercles diplomatiques. Difficile, voire impossible, dans ces cas de s'adresser au consulat ou même de trouver de l'aide au sein d'un microcosme où tout le monde se connaît et où l'omerta est souvent de mise. À ce stade, il manque donc des passerelles entre la société civile et les institutions ou les professionnels de l'accompagnement. Une cellule d'urgence composée de spécialistes de l'expatriation et de l'accompagnement des victimes déconnectées du réseau diplomatique local et aisément joignable pourrait constituer une piste de solution.

En attendant, des associations telles que France Victimes peuvent apporter une aide, mais cette ressource n'est pas encore assez connue. De même, on constate une nécessité de maillage et de coordination plus étroites sur ces sujets entre les différents acteurs (administration, élus, associations) des communautés françaises à l'étranger.

Enfin, il est regrettable que tant de personnes se lancent dans l'expatriation dans le sillage d'un conjoint, sans s'informer préalablement du droit de la famille local et des éventuels écueils, sans assurer leurs arrières, notamment sur le plan légal et financier. Partir en connaissance de cause devrait être une démarche préalable à toute expatriation, surtout lorsque celle-ci entraîne une situation de dépendance. À cet égard, on peut déplorer que les dossiers pays d'expatriation du site du MEAE contiennent très peu, voire aucune information, sur les problématiques locales en lien avec la vie conjugale et familiale et la situation des femmes.

Le sujet doit être traité avec beaucoup de sensibilité, au cas par cas et en fonction du pays. L'information avant le départ à l'étranger pourrait être plus détaillée et plus ciblée. Enfin, les personnels consulaires doivent être correctement et régulièrement formés à traiter ces problématiques.

Anne Henry-Werner,
Conseillère à l'Assemblée des
Français de l'Étranger

Contact pour les victimes accessible
hors France métropolitaine

+33 (0) 1 80 52 33 76

victim@france-victim.fr

Matthieu Pallud

Le talent français

C'est sa pratique de l'escrime qui a offert l'opportunité à ce jeune grenoblois de vivre depuis 2015 à Londres avec sa famille. Vingt-troisième épéiste français et créateur d'entreprise, il mène également de front des études supérieures. Un jeune homme talentueux, qui raconte d'un ton posé sa manière de lancer des ponts entre son pays natal et le monde.

Le sport et les études

Le potentiel sportif de Matthieu, escrimeur depuis l'enfance, a été découvert par les Anglais lors d'un stage d'épée entre sa 5ème et sa 4ème, et un club londonien lui a proposé alors de s'installer dans la capitale du Royaume-Uni. La famille s'embarque, ses parents ayant pu s'adapter professionnellement dans ce nouvel environnement entre travail à distance et allers-retours avec la France. Il a une vision très positive de ce changement de vie pour lui et sa famille, considérant que cela a constitué une opportunité de connaître de nouveaux horizons, ce qu'il nomme une « *belle chance* ».

Il change de club pour des raisons sportives, devenant depuis lors épéiste du club Leon Paul London (célèbre fournisseur du matériel des escrimeurs). Après le Collège Français Bilingue de Londres, il intègre le Lycée international Winston Churchill envers lequel il est très reconnaissant. Matthieu évoque avec enthousiasme sa pédagogie innovante et originale, les classes par petits groupes, les supports numériques, toutes choses qu'il n'aurait pas connues, selon lui, s'il était resté en France. Il est d'ailleurs conscient de la chance que cela représente pour lui d'avoir réalisé ses études secondaires dans ce qu'il qualifie de « *cadre privilégié* ». C'est d'ailleurs aussi grâce à la flexibilité de son établissement qu'il a pu à la fois convaincre l'académie de lui reconnaître le statut de haut niveau pour le baccalauréat, mais aussi de voyager régulièrement pour participer à des compétitions en France pour le club de Clichy, d'autant qu'il est surclassé.

Le lycée a certes été souple sur les horaires, lui permettant de se rendre

en France tous les jeudis de chaque semaine, mais à la condition que Matthieu assume la responsabilité de ses absences, avec par exemple la possibilité de suivre les cours à travers un Ipad posé dans la salle de classe. Il a obtenu son baccalauréat scientifique il y a deux ans, en plein Covid, mais il l'aurait eu de toute façon s'empresse-t-il d'ajouter, omettant de mentionner sa mention « Très bien », accréditant au passage la réputation des escrimeurs d'être de bons élèves.

...mais aussi chef d'entreprise

L'année du bac, Matthieu constate que les familles françaises ont du mal à trouver des étudiants francophones pour assurer le baby-sitting. Grâce notamment aux connaissances en technologie et numérique acquises au lycée, Matthieu lance son projet Mogy, une plateforme de mise en relation mogybabysitting.com. Fort de 80 camarades recrutés dès le premier mois, il parvient progressivement à offrir 400 heures de babysitting à Londres la première année. Il élargit l'offre, s'appuyant sur des jeunes entre 16 et 27 ans, élèves d'autres établissements (Lycée français Charles de Gaulle, universités, grandes écoles,...). En septembre 2020, après les premiers confinements, il crée un site pour les cours particuliers, au moment où la pandémie accroît les besoins mogystudy.com. Il met en place également mogybyyou.com qui permet à n'importe quel expatrié dans le monde de développer Mogy dans sa ville. Plus récemment, il a lancé The Hub qui propose des cours en ligne de yoga, de sport, de musique et d'éveil musical pour les plus petits. Il vient aussi de refaire le site et d'ouvrir des antennes à Lisbonne, Madrid, Barcelone et Montréal.



Mais il n'est pas seul dans l'aventure et, comme sportif, il connaît la valeur du collectif et cite les camarades de terminale qui ont fait partie du projet initial tout comme les étudiants qui constituent l'équipe Mogy. Il a remporté le Trophée Ancien(ne) élève des Lycées français du monde, parrainé par l'AEFE, alors qu'il avait déposé la candidature quelques minutes avant le bouclage.

Cette audace et ce sens du collectif liés à sa formation à la fois sportive et éducative s'appuient aussi sur le sentiment d'appartenance à la communauté nationale, à l'envie de mettre les Français de l'étranger en contact. C'est donc naturellement qu'il s'est rapproché de la section Français du monde-adfe de Londres en participant notamment à la campagne de la liste menée par Samy Ahmar pour les élections des conseillers des Français de l'étranger.

Un jeune homme très occupé, donc, qui poursuit ses études en ingénierie biomédicale à l'université à Londres (Imperial College London) et développe de nouvelles idées pour la plateforme. Lié au Levallois Sporting Club, il revient chaque week-end en France pour s'entraîner et participer aux compétitions, considérant d'ailleurs que le Brexit n'a rien changé pour lui. Il adore cette vie des deux côtés de la Manche, cette semaine binationale. Ce qu'il affectionne lors de ses déplacements dans tous les coins de France qu'il découvre, c'est surtout que l'on y mange bien. Touché !

Propos recueillis par Florence Baillon

Les parlementaires

Le rôle des sénateurs représentant les Français établis hors de France est le même que celui de tout autre sénateur : participer au travail législatif ainsi qu'au travail de contrôle du gouvernement. Ils sont élus par les députés et sénateurs des Français établis hors de France, les conseillers des Français de l'étranger et les délégués consulaires. Ils sont au nombre de douze, élus pour un mandat de six ans avec un renouvellement partiel tous les trois ans.

Claudine Lepage,
Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Chaque sénateur/sénatrice est membre d'une commission permanente. Pour ma part, je suis membre de la Commission Culture, Éducation et Audiovisuel. La commission, saisie sur un texte, désigne un rapporteur, en général issu de la majorité, procède à des auditions d'experts de toute sorte pour que les parlementaires s'approprient le sujet. Les sénateurs cherchent à améliorer le texte en déposant des amendements qui sont examinés en commission, votés en commission puis le texte de la commission est examiné en séance plénière avec de nouveaux amendements. C'est donc un processus assez long, mais le gouvernement demande bien souvent une procédure d'urgence qui laisse finalement assez peu de temps pour travailler sérieusement, comme le déplorent nombre de sénateurs. Pour être adopté, le texte doit être voté conforme par les deux assemblées. Comme c'est rarement le cas, une commission mixte paritaire est réunie (7 sénateurs et 7 députés) pour trouver un accord. S'il n'y a pas d'accord entre les deux Chambres, c'est l'Assemblée nationale qui a le dernier mot.

Les commissions peuvent mettre en place des groupes d'études sur des sujets transversaux. C'est ainsi que je suis présidente du groupe d'études Francophonie et j'ai publié un rapport en 2017, « Francophonie : un projet pour le 21ème siècle ». À propos de francophonie, je représente le Sénat à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie qui regroupe des parlementaires des pays de l'espace francophone, et j'ai travaillé sur différents sujets : les enfants sans identité, la représentation des expatriés dans le monde francophone, le bicamérisme dans les pays francophones et, plus récemment, j'ai présenté un rapport sur l'utilisation d'applications de suivi de contacts en période de pandémie dans l'espace francophone.

Le Sénat a également pour mission de contrôler le gouvernement par le biais de questions orales sur un sujet local, des questions écrites adressées à un ministre et par les questions d'actualité plus médiatisées. Des missions d'information travaillent sur des sujets d'actualité, je suis par exemple actuellement vice-présidente de la mission d'information qui examine la question du harcèlement en milieu scolaire et du cyberharcèlement. Des missions d'enquête

peuvent être mises en place lors de graves dérives, par exemple le scandale du Médiateur ou, plus récemment, l'affaire Benalla.

Les parlementaires peuvent être désignés pour siéger dans des organismes extérieurs : pour ma part, je siége au Conseil d'administration de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE), à son Observatoire pour les enfants à besoins éducatifs particuliers et au Conseil d'administration de l'Institut français ; auparavant j'ai été membre de la Commission nationale des Bourses, du Conseil supérieur des Programmes et administratrice de France Médias Monde.

Plusieurs délégations complètent le travail parlementaire : je suis quant à moi membre du Bureau de la Délégation aux droits des femmes, où j'ai beaucoup travaillé sur les violences faites aux femmes, également dans les zones de guerre, ainsi que sur la prise en compte des violences subies par les femmes établies hors de France. J'ai également été rapporteure sur la diplomatie féministe, dont l'objectif est de porter des projets de développement favorables à l'émancipation des femmes. Ce travail a servi de base aux amendements que j'ai déposés lors de l'examen récent du texte sur l'aide publique au développement.

Je terminerai ce long catalogue à la Prévert par la diplomatie parlementaire qui se joue dans les groupes d'amitié. Je suis présidente du groupe d'amitié France-Canada, vice-présidente du groupe d'amitié France-Allemagne, et j'ai été longtemps membre de groupes d'amitié France-Afrique de l'Ouest et France-Afrique du Sud. Il ne faut pas y voir seulement l'occasion de voyager. L'important ce sont surtout les échanges sur des sujets intéressant nos pays et nos populations et qui permettent de rapprocher les points de vue.

Enfin, je reçois de nombreux dossiers envoyés par des compatriotes en proie à un problème administratif ou attirant mon attention sur un dysfonctionnement, et je traite bien sûr ces dossiers personnels en me réjouissant lorsqu'ils aboutissent !

Et les voyages ? Ils ont ponctué mes deux mandats, nombreux, lointains ou non, ils m'ont permis d'aller à la rencontre de nos compatriotes et cela a été l'occasion d'échanges et d'enrichissement. Grâce à ces voyages j'ai pu nourrir mon travail parlementaire de sénatrice des Français établis hors de France.



Claudine Lepage, enseignante de métier, a vécu à Munich à partir de 1973. Active au sein de la section ADFE, elle est élue en 1991 au Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE), devenu en 2004, l'Assemblée des Français de l'étranger. Elle est présidente du groupe ADFE entre 2000 et 2006, puis vice-présidente de l'AFE entre 2006 et 2008. En 2008, elle est élue Sénatrice des Français établis hors de France et siége au groupe socialiste. Réélue en 2014, elle achève son deuxième mandat en 2021. Membre de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat, Claudine Lepage a été également membre du Bureau de la section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, vice-présidente de la commission des Affaires parlementaires et rapporteure dans les instances internationales. Elle a été membre du Conseil d'administration de l'Audiovisuel extérieur de la France (France Médias Monde) et du Conseil d'orientation stratégique de l'Institut français. Secrétaire de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, puis vice-présidente, elle a siégé à ce titre au Conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et de la Commission nationale des bourses. Elle a été également membre du Conseil d'administration de l'Institut français jusqu'à la fin de son mandat. Depuis 2015, elle a été réélue à plusieurs reprises présidente de notre association.



De gauche à droite : Jean-Yves Leconte, Claudine Lepage et Hélène Conway-Mouret au Sénat, 2021

Hélène Conway-Mouret, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Un parlementaire fait de son mandat ce qu'il entend et tous savent qu'il ne saurait se résumer à une présence en séance sous l'œil ponctuel d'une caméra qui, quelques heures par semaine, en donne une vue si réductrice. Il peut se concentrer sur sa circonscription et ne siéger que sur les sujets qui l'intéressent, parce qu'un sénateur n'a pas la vanité d'être omniscient ! Il peut au contraire se concentrer sur son travail législatif, de contrôle du gouvernement et de l'application des lois. Il peut enfin être mandaté par un ministre ou le Premier ministre pour rendre un rapport sur une thématique particulière.

C'est mon quotidien, qu'il s'agisse de poser des questions orales et écrites sur les sujets qui vous importent, ou une question d'actualité ou encore de modifier la loi ou de rendre un rapport comme cela fut le cas en 2015 sur le retour en France de nos compatriotes établis à l'étranger. Au vu de la taille de la circonscription des sénateurs des Français de l'étranger - qui est planétaire - j'ai, pour ma part, besoin de travailler très étroitement avec les élus locaux. C'est le seul moyen de garder un contact constant avec notre circonscription, de savoir ce qui s'y passe en temps réel, mais également en connaître l'évolution et les problématiques. Les conseillers des Français de l'étranger sont ainsi le premier maillon d'une chaîne qui remonte jusqu'à l'exécutif. Ces élus de proximité ont en effet un contact privilégié, unique, à la fois avec la communauté française qu'ils représentent et avec l'ensemble des acteurs locaux des communautés établies hors de France, les consulats, les Alliances, l'Institut français, les établissements scolaires, les chambres de commerce, les associations de toute nature qu'ils font vivre par leur engagement et les autorités locales. Certains problèmes ne peuvent être résolus localement. Ils « remontent » alors jusqu'à moi et ces interventions individuelles, toujours légitimes, sont l'occasion de comprendre l'intimité d'une situation individuelle que l'administration n'aura pas su percevoir.

Notre rôle consiste aussi, grâce à cette « compétence universelle » que notre circonscription nous confère, à traiter les sujets de façon transversale. Parce que nous pouvons

comparer, comprendre une même situation de Vancouver à Berlin ou de Bamako à Tokyo, nous pouvons de ce fait proposer des solutions originales, en avoir une compréhension globale et plus riche. Parce que nous savons ce qui marche quelque part, il nous est loisible de le proposer ailleurs. Être sénateur des Français établis hors de France, c'est – plus que tout autre mandat – avoir une vue globale du monde, être une « boîte à outils » au service de tous, réellement de tous. Et quand, par exemple, une même problématique est récurrente, je saisis alors le ministère concerné par le biais d'une question écrite, orale, au gouvernement ou par courrier. Je rencontre également les directeurs d'administration pour essayer de trouver une solution aux problèmes constatés, la solution pouvant alors imposer de modifier la loi ou plus simplement un

décret. J'ajoute, parce que l'on nous oublie souvent, que nous devons aussi être attentifs à ce que les Français de l'étranger bénéficient des changements proposés à l'occasion de l'adoption de nouveaux droits.

Tout cela n'est cependant possible que pour autant que je demeure proche de nos compatriotes car un miroir ne reflète bien que les images les plus précises. Nous en revenons à la relation privilégiée et de dialogue constant que nous entretenons avec les élus locaux que sont les conseillers des Français de l'étranger.



Hélène Conway-Mouret a résidé près de 30 ans

en Irlande où elle était directrice du département des langues au Dublin Institute of Technology. Membre fondateur puis présidente de Français du monde-afde Irlande de 1994 à 2011, élue conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) en 1997, elle a été vice-présidente du groupe Français du monde à l'AFE de 2006 à 2009. Elle est élue sénatrice pour les Français établis hors de France en 2011, puis devient Ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger au sein du gouvernement de Jean-Marc Ayrault, de juin 2012 à mars 2014. Dans le cadre de ces attributions, elle a lancé trois grands axes de réflexion et réformes sur le réseau consulaire, l'enseignement français à l'étranger et la représentation des Français à l'étranger, avec la création des conseils consulaires. Chargée également des questions de sécurité, elle a professionnalisé le centre de crise du quai d'Orsay. Hélène Conway-Mouret retrouve son mandat de sénatrice le 4 mai 2014. En 2015, elle présente un rapport au Premier ministre et crée la plateforme <https://retour-en-france.simplicite.fr/ext/REFFront> sur le retour en France. De mai 2014 à septembre 2017, elle est vice-présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle est réélue sénatrice en 2017. En 2018, elle est élue vice-présidente du Sénat jusqu'en 2020 et désignée secrétaire de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Elle a également siégé aux Conseils d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et de l'Institut des hautes études de Défense nationale.

Jean-Yves Leconte,
Sénateur représentant les Français établis hors de France

Être Française ou Français et vivre à l'étranger ne doit aucunement se traduire par une baisse du sentiment d'appartenance à la communauté nationale. **Se sentir pleinement Français, lorsque l'on vit hors de France, c'est participer avec nos points de vue, nos expériences et compétences aux débats et choix qui se font, en y apportant, autant que nous le pouvons « les idées du Monde ».** C'est aussi pouvoir compter sur la solidarité nationale en cas de difficulté, et pouvoir transmettre, à nos enfants, même à l'étranger, ce sentiment d'appartenance à la Nation. Ceci impose de la part de notre pays des politiques publiques à destination des Français installés à l'étranger qui répondent à cette ambition, à cette conception de la nationalité française. Utopique ? Peut-être. Mais c'est une démarche qui mérite que l'on s'y consacre. La représentation politique des Français établis hors de France s'inscrit dans ce cadre, avec cet objectif. **Celui d'une France qui considère utile et nécessaire d'avoir à l'Assemblée nationale et au Sénat des représentants des Français établis hors de France, pour y jouer pleinement leur rôle de parlementaires : contrôler l'action du gouvernement et voter la loi.**

Je considère que cette mission est encore plus indispensable dans un moment où nous percevons combien nous sommes interdépendants, et que de nombreux défis (climatique et écologique, numérique avec ses conséquences potentielles sur les libertés, etc.) sont aujourd'hui communs à l'ensemble de l'humanité. Avec des représentants des « Français du Monde » au sein de son Parlement, la France illustre son universalisme. Ceci nous oblige à être vigilants, à ne jamais devenir des représentants d'une communauté d'intérêt, même si nous devons porter sans relâche les préoccupations des Français de l'étranger.

C'est avec cette inspiration et ces convictions que j'essaie depuis maintenant 10 ans de remplir cette mission qui s'inscrit dans le rythme de l'activité du Sénat. Lors des nombreuses auditions, commissions d'enquête, discussions en commissions des lois et des affaires européennes, des questions au gouvernement et, en séance publique lorsque nous construisons la loi, en déposant et défendant les amendements qui semblent répondre aux enjeux et aux préoccupations que nous devons porter. En

faisant valoir ce que nous apprenons, hors de France, par notre propre expérience, mais aussi grâce aux échanges avec les élus consulaires, les associations, syndicats ou chambres de commerce... Bref, avec les acteurs de la présence française et européenne à l'international, tant lors de déplacements que, depuis le printemps 2020 principalement par le biais de visioconférences.

Au cours de ces années, il aura fallu, sans relâche, informer nos collègues parlementaires des spécificités et problématiques (souvent mal connues) qui nous concernent, et défendre au Parlement notre réseau d'enseignement français à l'étranger, sa qualité, ses valeurs et son développement, notre réseau consulaire et la coopération européenne sur ces questions, adapter nos outils de protection sociale aux besoins de Français dans des situations de plus en plus diverses à l'étranger, aux conditions de versement des retraites, de leur calcul lorsque les carrières sont internationales, au droit à une prise en charge par l'assurance maladie en France après avoir liquidé sa pension française, et aussi être vigilant sur une fiscalité qui, s'appuyant trop souvent sur l'image erronée de Français à l'étranger qui seraient des « expatriés fiscaux », en devient discriminatoire, défendre la présence économique française à l'international et les outils de promotion de la francophonie et des cultures francophones. Il faut aussi défendre cette représentation politique, et la manière dont elle est choisie, en veillant à l'exercice de processus électoraux connus, lisibles et efficaces quel que soit le lieu de résidence des électeurs. Depuis la pandémie de Covid-19, nous devons à chaque nouveau projet de loi de gestion de la crise sanitaire, à chaque nouvelle annonce de restrictions, veiller à ce que la situation soit acceptable pour les Français vivant hors de France en maintenant une mobilité raisonnable dans chaque situation, à veiller à l'absence de nouvelle situation discriminatoire. **Cela exige une mobilisation de tous les instants**, tant les inquiétudes et les attentes sont grandes. Cette mission s'appuie nécessairement sur les retours du terrain, de la part des élus consulaires et de notre association. C'est aussi la continuité de notre « vécu » et nos engagements lorsqu'avant d'être parlementaires, vivant à l'étranger, nous étions déjà mobilisés pour défendre notre rôle et notre place dans la communauté nationale. Tout ce travail et ces efforts ne suffisent pas toujours à obtenir gain de cause, mais **j'ai la conviction que nous faisons avancer les choses**, même si parfois cela est beaucoup plus long que nous l'imaginions au départ...



Jean-Yves Leconte, ingénieur de l'École centrale Paris, il s'établit en 1991 à Varsovie, puis y développe ses propres entreprises en Pologne, puis en Ukraine. Il est un des fondateurs en 1994 de l'Association des Français en Pologne, affiliée à Français du monde-ADFE. Jean-Yves Leconte est membre élu du CSFE (Conseil Supérieur des Français de l'Étranger) de 1994 à 2011 au titre de la circonscription de Vienne, qui regroupe les Français vivant dans les pays d'Europe centrale et orientale. De 2008 à 2011, il est vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger. Élu sénateur en 2011 et réélu en 2017, il siège dans le groupe socialiste. Membre de la commission des Lois et secrétaire de la commission des affaires européennes, il a siégé à la cour de justice de la République. Il a été rapporteur sur des lois de réforme de la représentation politique des Français à l'étranger et sur l'exercice du droit d'éligibilité au Parlement européen, ainsi que sur la réforme de l'espace Schengen. Il est auteur de la loi sur la réforme de la Caisse des Français de l'étranger. Il milite activement pour l'introduction du vote des étrangers aux élections locales et une harmonisation du droit d'asile dans l'Union européenne.

Les députés des Français de l'étranger

un mandat aux rôles multiples

Les députés des Français de l'étranger existent depuis 2010. Ils siègent à l'Assemblée nationale comme les autres parlementaires et représentent les Français établis hors de France au sein des institutions nationales. Les 11 députés sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans par les Français établis dans leur circonscription. Il s'agit donc d'une élection

Paula Forteza a été élue en 2017 pour la circonscription de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui comprend le Mexique, l'Amérique centrale, les Caraïbes et l'Amérique du sud. Elle nous fait part de sa conception de son mandat.

Entrepreneure du numérique, ayant grandi à Buenos Aires, j'ai mis à profit mon expérience professionnelle et mon parcours personnel pour porter la voix des Français(es) d'Amérique Latine et des Caraïbes. Mon engagement pour une juste représentation des Français.es de l'étranger à l'Assemblée nationale s'établit à plusieurs niveaux : un travail au cas par cas pour résoudre les situations problématiques, une représentation au cœur des institutions et une mobilisation en faveur de l'Amérique du Sud en France, et réciproquement.

À cause de la pandémie de la Covid-19, l'Amérique latine et les Caraïbes paient un lourd tribut humain, économique et social et mon travail depuis mars 2020 a consisté à accompagner nos compatriotes face à cette crise, par tous les moyens que me permet ma fonction de députée. Nous avons traité plus de 1000 demandes individuelles de personnes rencontrant des difficultés liées à la pandémie en leur venant en aide très concrètement : démarches administratives, problèmes de visa, de rapprochement, accès aux aides, soutien aux démarches d'inscription d'enfants dans le réseau AEF, rapatriement médical, etc... De plus, pour pallier aux restrictions de déplacements, nous avons mis en place des permanences mensuelles de manière virtuelle, afin de maintenir le contact avec nos concitoyen.ne.s et répondre à leurs besoins. Dès que les frontières ont pu rouvrir, je me suis rendue, en décembre 2020, en

Bolivie, au Chili et en Argentine, où j'ai pu échanger avec les représentant.e.s de la communauté française et un grand nombre de nos concitoyen.ne.s.

En plus du travail d'accompagnement des Français.e.s dans les situations de blocage ou d'urgence, les fonctions d'un.e député.e des Français de l'étranger consistent à porter et à faire voter des dispositions en faveur de nos concitoyen.ne.s résidant à l'étranger. Par exemple, lors du débat sur le projet de loi relatif à la crise sanitaire, instaurant notamment le passe sanitaire, j'ai déposé un amendement afin d'assurer l'égalité de traitement entre citoyens français où qu'ils se trouvent. En effet, le rôle du député est également d'alerter et de faire bouger les lignes du gouvernement lorsque la situation l'exige. Dans le cas d'une situation problématique, nous interpellons les ministres via différents canaux, notamment par des questions écrites ou orales ou par courrier, comme dans le cas de la stratégie vaccinale. À titre d'exemple, je me suis également fortement engagée sur la situation des couples binationaux en alertant à plusieurs reprises le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur pour faire du rapprochement de conjoints un motif impérieux pour se déplacer.

Le troisième volet de mon travail est de mettre en valeur le rayonnement de l'Amérique du Sud en France et inversement. Lors de l'étude du projet de loi constitutionnelle relatif à la préservation de l'environnement, j'ai notamment souligné les



Paula Forteza est franco-argentine, diplômée de l'université Torcuato di Tella à Buenos Aires et de l'Institut d'études politiques de Paris. Elle est élue députée en 2017 sous l'étiquette de La République en marche (LREM), dans la deuxième circonscription des Français de l'étranger (Amérique latine et Caraïbes). En mai 2020, elle participe à la fondation du groupe Écologie démocratie solidarité (EDS) à l'Assemblée nationale et siège au sein du groupe Europe Écologie Les Verts. Par ailleurs, Paula Forteza est membre de la commission des lois.

exemples sud-américains puisque, dans ma circonscription, de nombreux pays ont inscrit dans leur constitution des ambitions en matière environnementale beaucoup plus fortes et contraignantes pour la puissance publique que chez nous. Et, évidemment, j'œuvre au développement des relations culturelles, économiques et sociales entre la France et nos pays, en particulier pour la promotion du réseau d'enseignement français à l'étranger.

Le rôle d'un député des Français de l'étranger s'avère indispensable, tout particulièrement pour faire remonter les problèmes concrets rencontrés sur le terrain pour une meilleure prise en compte des Français établis hors de France dans les mesures gouvernementales, souvent oubliés des prises de décisions.

Les conseillers des Français de l'étranger

Le 30 mai 2021, Bérangère El Anbassi et Franck Pajot ont été élus conseillers des Français de l'étranger (CFdE), respectivement à Marrakech au Maroc et à Pékin en Chine du Nord, Bérangère est en poste depuis 2009 tandis que Franck est un nouvel élu. Ils se sont livrés ensemble au jeu de l'entretien croisé pour illustrer par leur parcours la diversité de nos élus issus de l'association.

Pouvez-vous retracer le parcours qui vous a conduit à briguer un mandat auprès des Français de l'étranger ?

Bérangère : Arrivée en famille à Marrakech en 1997, je me suis rapidement investie dans l'association de parents d'élèves et tout naturellement au sein de l'ADFE Marrakech (devenue Français du monde). J'ai d'abord été élue conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger, puis conseillère consulaire (selon l'ancienne dénomination) et conseillère à l'AFE. Ce mandat de conseillère des Français de l'étranger était pour moi la suite logique de mon engagement auprès des Français de l'étranger.

Franck : Je travaille à l'étranger depuis 2001, j'aime être au service des gens, c'est un mélange de responsabilité, de disponibilité et de maîtrise des dossiers. Il faut y consacrer du temps, beaucoup d'engagement, de l'écoute et savoir répondre aux problèmes. Je suis actif à la tête du syndicat SNES au sein du lycée français, j'en ai retiré l'habitude des négociations, et, naturellement, je me suis présenté aux élections des conseillers des Français de l'étranger.

Comment avez-vous vécu la campagne électorale ?

Bérangère : Forte d'un très bon bilan et surtout entourée d'une équipe de campagne motivée, mon principal objectif était de faire voter les électeurs. Le report des élections de 2020, puis le prolongement de la crise sanitaire ont été des obstacles de taille pour moi qui suis une femme de contact (on dit maintenant « présentiel » !) qui aime aller à la rencontre des autres. Et ce qui devait arriver arriva, l'abstention a gagné. Mais, pour notre plus grande joie, nous avons remporté 2 postes de conseillers sur les 3 de Marrakech en battant à plate couture les 5 autres listes.

Franck : La campagne a été longue et compliquée avec la crise sanitaire. Les élections de 2020 ont été reportées en 2021. C'est mon premier mandat, impossible de bâtir une campagne sur un bilan. J'ai voulu rassembler autour de moi des personnalités engagées, motivées par leur besoin d'agir et de se rendre utiles. Il fallait redonner confiance et espoir. Notre liste, qui avait obtenu le soutien de Français du monde-adfe, a donc été une liste ouverte, paritaire et forte de talents multiples dans des domaines d'expérience variés, faite pour la proximité, la participation et l'action. Elle est engagée autour d'un objectif simple : renforcer les liens sociaux au sein d'une communauté diverse. Nous avons beaucoup travaillé, discuté, échangé et rencontré les Français. Cela a été une expérience humaine enrichissante, et avoir remporté ces élections dans un contexte difficile a été une vraie satisfaction.



Quelle est votre vision du rôle du conseiller des Français de l'étranger ?

Bérangère : J'assimile le conseiller des Français de l'étranger à un conseiller municipal d'un village français. Le travail de terrain est passionnant, et il reste principalement axé, à Marrakech, sur une approche sociale des besoins des Français de l'étranger, mais aussi et beaucoup sur des conseils d'ordre administratif en lien avec notre situation d'expatriés (retraite, protection sociale, emploi, fiscalité, enseignement, démarches administratives dans le pays d'accueil). Pour mener à bien cette mission, il est nécessaire d'avoir les meilleures relations possibles avec les services consulaires, ce qui n'est pas toujours évident. Au gré des nominations de nos consuls, j'y arrive plus ou moins facilement en gardant toujours en tête que je suis élue pour défendre mes compatriotes, et qu'aucune relation hiérarchique ne me fait dépendre de l'autorité du consul. Le respect est toujours de mise, mais pas de « béni-oui-oui ».

Le CdFE est là pour informer et guider les Français de sa circonscription. Évidemment, quand on a comme moi une âme de saint-bernard, on peut aussi faire l'écrivain public, le téléphoniste, voire créer les comptes personnels des interfaces numériques pour dépanner des personnes dans le besoin. Tant que cela restera un plaisir et me donnera de la satisfaction, je ne m'en priverai pas !



tous, et faire valoir une analyse des impacts sociaux, économiques, familiaux et psychologiques de la crise sanitaire auprès des différents acteurs institutionnels. Enfin, il doit contribuer à une meilleure maîtrise de la communication de crise et aider à l'information. La tâche n'est pas facile et les attentes sont grandes.

Quels sont les enjeux principaux pour les conseillers des Français de l'étranger que vous êtes, dans les années à venir ?

Franck : Le CFdE est un nouvel échelon de la vie démocratique de notre pays, un élu local de proximité, il est souvent cantonné à une forme de réception passive des informations, mais liberté lui est aussi laissée de prendre l'initiative d'émettre des avis, d'exposer son point de vue et même de proposer. Le CFdE est donc chargé de formuler des avis sur toutes les questions consulaires, il peut être consulté. Il a, de surcroît, les moyens de faire remonter directement des propositions aux représentants des instances nationales, les sénateurs et députés des Français de l'étranger, afin de contribuer à changer la législation dans des domaines variés. Il doit utiliser cette marge de manœuvre pour agir efficacement.

Quelles sont vos priorités dans le contexte de la crise sanitaire en tant qu'élu-e ?

Bérangère : Depuis le début de la crise, il a fallu gérer de multiples problèmes. Cela a commencé par le rapatriement des Français lors du premier confinement et la fermeture des frontières. Je regrette que mon consulat n'ait pas associé de manière plus franche les conseillers. Puis est venu le temps des conséquences sociales et financières de cette crise. Au Maroc, nous avons, comme bien souvent, joué la carte de l'union des forces de Français du monde - Maroc et nous échangeons régulièrement sur toutes les mesures mises en place par le gouvernement pour diffuser les informations ensuite dans nos circonscriptions. Les Français de Marrakech, touchés en plein cœur par la crise du tourisme, ont vu leurs revenus s'effondrer : plus d'argent pour payer l'école, les cotisations de la Caisse des Français de l'étranger ou tout simplement manger. Si la crise perdure, il faudra encore et encore débloquer des crédits pour nos compatriotes, sinon ils rentreront en France ruinés et sans emploi. Ce n'est pas la bonne solution ni pour eux, ni pour l'État.

Franck : Nous continuons à souffrir de la crise sanitaire. En Chine, la situation est difficile, remplie d'incertitudes. Certains d'entre nous n'ont pas pu quitter le territoire chinois depuis plus de deux ans, d'autres ont connu un exil forcé à l'étranger pendant plusieurs mois, beaucoup aussi ont souffert ou souffrent encore d'être séparés de leurs proches. Contre le sentiment de solitude, ou parfois d'abandon auquel chacun a souvent eu à faire face pendant cette période, le CFdE doit se tenir aux côtés de ses compatriotes. Il doit aider, dans les limites de ses pouvoirs, à la protection de

Bérangère : Des avancées ont été obtenues, mais il reste beaucoup de sujets à traiter. Le tout numérique n'est pas la solution miracle, il est indispensable d'endiguer l'hémorragie des ressources humaines dans nos consulats. Le consulat doit rester la Maison des Français, où ils ont plaisir à venir, où ils se sentent chez eux et où ils trouveront écoute et empathie pour résoudre leurs problèmes. Quand je dis problèmes, ce ne sont pas uniquement des soucis sociaux mais aussi des soucis administratifs, comme la création d'entreprise ou la formation professionnelle, sans oublier les actes d'état civil qui sont un véritable parcours du combattant. Une piste de solution serait peut-être la formation même des agents consulaires qui, bien souvent, débarquent dans un poste après seulement quelques jours de formation à Paris pour les expatriés, ou en interne pour les contrats locaux. Il faut remettre de l'humain au cœur de notre administration.

Franck : Il faut sortir de la crise, c'est une évidence. La vaccination est la solution. On dit souvent que les périodes de crise sont propices aux remises en cause. Je l'espère et je le souhaite. Ces crises doivent être des moments privilégiés pour réécrire un récit politique entraînant, pour mobiliser la société, des moments d'opportunité mais aussi de responsabilité. Peut-être vivons-nous une intense période de maturation, un moment de réflexion, de fermentation d'idées neuves, seule alternative aux populismes et contre les extrêmes. Pour moi, il faut repenser la société à partir de l'école. L'éducation est au cœur d'une société juste. A l'étranger, l'éducation est ce qui réunit par obligation presque l'ensemble de la communauté. Il n'y a pas d'autre endroit ni moment qui ne réunisse à ce point la société dans chaque pays. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est figée, les politiques proposées ne sont plus adaptées, son fonctionnement est à revoir. Il y a une vraie réflexion à mener pour faire face aux problèmes de recrutement dans certains pays. Il faut privilégier la qualité de l'enseignement et se donner les moyens pour réussir. Les problèmes sont multiples et dénoncés depuis longtemps par les acteurs présents sur le terrain. Il faut être à leur écoute. Le CFdE et les élus nationaux doivent s'engager autour d'un objectif simple, mais ambitieux : celui de créer du lien entre nous, les Français de l'étranger et la France, nos administrations, nos entreprises et nos associations. Ils doivent aussi renforcer et parfois restaurer les liens d'une communauté diverse rongée par les inégalités. Combattre les inégalités fait également parti de mes priorités d'élu.

L'Assemblée des Français de l'étranger

L'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) est une assemblée composée de 90 conseillers élus pour 6 ans au suffrage universel indirect dans 15 circonscriptions couvrant le monde entier. Son président est élu par et parmi ses membres. Elle est leur porte-parole et le défenseur de leurs droits et intérêts. L'assemblée est l'interlocutrice du gouvernement sur la situation des Français établis hors de France et les politiques conduites à leur égard. Depuis 2014, l'AFE est présidée par Marc Villard, le groupe Français du monde est représenté par Mehdi Ben Lacen, groupe auquel appartient Khadija Belbachir Belcaïd en tant que conseillère.

Présider l'Assemblée des Français de l'étranger, une tâche de longue haleine



Il y a sept ans, Français du Monde-adfe m'avait accordé une interview à la suite de mon élection à la présidence de l'AFE... Aujourd'hui, l'association m'ouvre à nouveau les pages de son magazine pour vous parler de cette assemblée, de ses forces et de ses faiblesses, tirer quelques enseignements de ces sept années passées à sa présidence, et indiquer plusieurs pistes pour le futur. Président de cette Assemblée à laquelle je suis très attaché, où j'ai éprouvé beaucoup de plaisir à travailler, j'espère ne pas être trop impartial...

Les élus se répartissent au sein de l'assemblée en fonction de leur appartenance ou affinité politique, et c'est en fonction de cette répartition que sont attribués les différents postes de responsabilité au sein du Bureau et des présidences des 6 commissions (cf. Règlement Intérieur.) Le Président, les deux Vice-Présidents et les six membres du Bureau sont les instances dirigeantes de l'Assemblée telles que définies par les textes mais, dans la pratique, y sont associés les présidents de groupes, au

nombre de trois, et les six présidentes et présidents de commissions, ce qui forme le Bureau élargi.

Si parfois lors de nos sessions plénières, nous assistons à des affrontements idéologiques, avec force déclarations solennelles teintées de lyrisme militant et envolées de manches, le plus souvent, nous nous retrouvons sur ce qui, au-delà de nos sensibilités politiques, est notre préoccupation essentielle : la défense de nos compatriotes.

Les sujets qui concernent nos compatriotes sont traités par six commissions thématiques, qui, déjà nourries de l'expérience de terrain de ses membres et des remontées des conseillers des Français de l'étranger, auditionnent des personnalités extérieures, politiques, diplomatiques, administratives, qui les informent et qu'elles informent.* Ces travaux en commission font l'objet d'un compte rendu, et très souvent de résolutions qui sont autant de demandes, de recommandations à notre administration et à notre gouvernement.

Ces comptes rendus sont présentés en session plénière, et les résolutions préparées par les commissions sont discutées et votées pour devenir des résolutions de l'Assemblée (site dans les onglets « Travaux des Commissions », « Travaux de l'Assemblée », et les « sous-rubriques »).

Les faiblesses de notre Assemblée

Commençons par les faiblesses : cette assemblée n'est que consultative, ce qui est frustrant quand on sait que nous sommes la seule assemblée représentative de nos compatriotes et de surcroît composée d'élus locaux au suffrage universel. Cette assemblée, si elle a la chance – contrairement aux conseillers des Français de l'étranger – d'être dotée d'un Secrétariat général, reste dans son fonctionnement très dépendante de l'administration et des moyens – hélas en baisse – qui lui sont octroyés !

Si, dans les administrations, beaucoup reconnaissent la qualité du travail effectué, la pertinence des interventions, des questions posées, malheureusement, encore trop de résolutions, trop de questions restent lettre morte... Enfin, et c'est là un de mes grands regrets, la complémentarité conseillers des Français de l'étranger – conseillers AFE n'a pas joué à plein, même si on a vu une nette amélioration ces deux dernières années...

Ses forces

Nous avons démontré aux sceptiques, qui ne croyaient pas en une Assemblée présidée par un élu que nous étions capables de nous prendre en main, de maintenir et de renforcer les relations de confiance avec les différents services

de l'Etat compétents pour les questions concernant les Français de l'étranger. La Commission permanente des Français de l'étranger qui, à l'initiative du Secrétaire d'Etat, réunit le Bureau élargi de l'Assemblée, les parlementaires représentant les Français de l'étranger et le Secrétaire d'Etat, permet désormais des échanges directs et davantage d'implication. En tant que Président de l'AFE, j'ai été associé à des réunions de crise avec le ministre Jean-Yves Le Drian ou le secrétaire d'Etat, et j'ai pu y faire entendre notre voix. Enfin et surtout, cette Assemblée est le seul lieu d'échange transversal, réunissant des élus venus du monde entier, dans laquelle sont traités les sujets qui nous préoccupent, qui préoccupent nos compatriotes, un lieu où on peut s'informer et informer.

Quelles pistes d'amélioration ?

Il faut bien évidemment pallier les faiblesses citées plus haut, et il y en a au moins une dont la correction ne tient qu'à nous, vos élus conseillers des Français de l'étranger : améliorer la complémentarité entre vous et les conseillers AFE, cela

renforcera la crédibilité et l'efficacité de l'AFE et permettra une meilleure communication auprès de nos concitoyens. Organisons-nous mêmes un maillage régional, utilisons plus et mieux les espaces collaboratifs et forums ouverts sur le site de l'AFE, facilitons l'accès à nos travaux, améliorons la communication entre l'AFE et les élus et en direction de nos compatriotes.

En conclusion, que vous soyez ou non élus, intéressez-vous à l'AFE, à ses travaux, n'hésitez pas à partager vos expériences de terrain avec vos élus locaux ou AFE, faites en sorte par votre participation, vos marques d'intérêts, mais aussi vos critiques, que l'AFE soit aussi votre Assemblée !

<https://www.assemblee-afe.fr/qui-sommes-nous,284.html>

Marc Villard

Le groupe Français du monde-Écologie et Solidarité à l'Assemblée des Français de l'étranger

L'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) a été créée en 2004. Elle a pris la suite du Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE) qui avait été mis en place par Robert Schuman en juillet 1948. La première véritable réforme du CSFE interviendra avec la loi du 7 juin 1982, qui instaura notamment l'élection au suffrage universel des délégués au CSFE, qui ne sera plus composé désormais de personnalités désignées (à l'exception de 21 membres choisis pour leur compétence, mais sans droit de vote pour l'élection sénatoriale), et l'élection des 12 sénateurs des Français de l'étranger par les seuls membres élus du CSFE. La loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 a réformé profondément la représentation politique des Français établis hors de France. Dans ce cadre, elle a également changé le fonctionnement de l'AFE.

Désormais, les 90 conseillers à l'AFE sont élus au suffrage indirect parmi les 442 conseillers consulaires (devenus Conseillers des Français de l'étranger en 2020) en leur sein, répartis dans 15 circonscriptions. Il y a donc un lien organique fort entre les conseillers des Français de l'étranger et les conseillers AFE, puisqu'il faut être conseiller consulaire pour être élu à l'AFE. Cependant, ces derniers sont dépourvus de compétences géographiques, c'est pour cette raison que la loi permet à un conseiller des Français de l'étranger élu dans une circonscription de se présenter dans une toute autre circonscription AFE. Ainsi en 2014, une élue consulaire des États-Unis s'est retrouvée candidate à l'AFE dans la circonscription du Canada. C'est cette possibilité de « mobilité électorale » qui rend obligatoire la tenue de l'ensemble des élections consulaires avant le renouvellement de l'AFE, et qui a donc conduit à repousser l'élection de la nouvelle AFE à décembre 2021, au mieux.

Les élus AFE sont les représentants, et en cela, les porte-paroles à Paris des élus consulaires. L'Assemblée est souveraine quant à son organisation. En octobre 2014, en notre qualité d'élus, nous avons ainsi déterminé le champ d'action des six commissions thématiques qui composent

l'AFE. Nous avons opté pour les 6 commissions suivantes : finances, budget, fiscalité (présidence assurée par le groupe FDM-ES) ; commerce extérieur, développement durable, emploi et formation ; enseignement, affaires culturelles, audiovisuel extérieur, et francophonie (présidence assurée par le groupe FDM-ES) ; lois, règlements, et affaires consulaires ; sécurité et protection des personnes et des biens (vice-présidence assurée par le groupe FDM-ES) ; affaires sociales et anciens combattants (vice-présidence assurée par le groupe FDM-ES). Lors de la première session de la nouvelle mandature, les 90 élus à l'AFE auront la liberté d'organiser ces commissions de manière différente.

Ces commissions livrent un travail d'expertise sur ces différentes thématiques à partir d'auditions donnant lieu à un rapport présenté en fin de chaque session. Ces rapports débouchent sur des résolutions ou motions qui ont pour but d'orienter les politiques à destination des Français de l'étranger dans une direction donnée. Un autre moyen d'action réside dans les questions écrites ou orales, qui sont



un moyen d'attirer l'attention sur les problèmes rencontrés par nos concitoyens dans leur circonscription et favorisent le lien entre notre travail d'élus consulaire et celui de conseiller AFE.

Traditionnellement, lors de la visite du secrétaire d'État aux Français de l'étranger, chaque président de groupe prend la parole pour un discours général sur la situation des Français de l'étranger. C'est un moment important de la semaine de session, puisque nous pouvons mettre en lumière un certain nombre de problèmes qui nous apparaissent prioritaires, et sur lesquels nous voulons alerter le gouvernement. Enfin, nous avons la possibilité de déposer des motions de groupe. Cet outil peut être utile lorsqu'il n'y a pas de consensus politique au sein de l'AFE sur un sujet particulier. Ainsi, lors de la dernière session de mars 2021, le groupe FDM-ES a fait adopter une motion visant à condamner la mise en place des « motifs impérieux » imposés aux Français hors Union européenne.

Durant ces sept années, le groupe FDM-ES a essayé de faire en sorte que ce travail soit repris par les parlementaires à travers des propositions de lois ou des amendements. Dans le cadre de nos réunions de groupe, nous avons toujours pris soin de convier des parlementaires, et pas seulement ceux représentant les Français de l'étranger, afin d'effectuer un travail de sensibilisation aux problèmes que rencontrent nos compatriotes expatriés.

Cette relation avec nos parlementaires est d'autant plus importante, qu'un certain nombre de nos questions et résolutions sont restées lettre morte durant cette dernière mandature. Il est, sur certaines questions, très difficile de faire bouger l'administration. Il est donc indispensable de sensibiliser nos parlementaires afin d'obtenir les transformations législatives nécessaires.

Mehdi Ben Lahcen

Un témoignage depuis le cœur de l'AFE

L'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) est la porte-parole des Français résidant hors de France, dont elle défend les droits et intérêts. Ses élus sont les interlocuteurs du gouvernement sur les questions relatives à la protection sociale, à l'emploi, à la formation professionnelle, à l'enseignement français à l'étranger et à la sécurité. Elle peut être consultée par les présidents de l'Assemblée nationale ou du Sénat sur toute question touchant à la situation des expatriés. Elle est aussi sollicitée lorsqu'un projet de loi de finances ou de financement de la Sécurité sociale comporte des dispositions relatives aux Français de l'étranger.

La représentation des Français de l'étranger est à l'image du pays, de son fonctionnement et de l'attachement des citoyens à un modèle à la fois de protection sociale et associatif. Elle est aussi la manifestation de la rencontre d'administrations différentes. La représentation des Français de l'étranger témoigne aussi d'une exigence d'égalité : pouvoir voter et désigner des représentants qui portent leurs revendications, tout comme les habitants du territoire national.

J'ai été élue en 2015, et pour moi, c'était la grande aventure. Je connaissais plus au moins l'AFE à travers les récits d'André Cadot et de Bérangère El Anbassi, mes prédécesseurs. J'avais une grande admiration pour le travail qu'ils y faisaient. À ma première session, j'ai ressenti une certaine appréhension – serai-je capable de remplir ma mission ? – mais elle s'est vite dissipée. Par le biais des travaux en commissions, où on apprend à travailler en groupe et à ouvrir aux autres, on se rend compte que l'on n'est pas seul au monde. J'ai rencontré des personnes d'une grande générosité venant de tous horizons. Le plaisir de travailler ensemble, de débattre, d'essayer de trouver des solutions aux problèmes rencontrés par nos compatriotes à travers le monde nous réunit et nous stimule.

Les sessions se succédant, j'ai pu surmonter ma timidité, j'ai pris de l'assurance, j'ai appris à parler en public, à rédiger un compte-rendu, une motion... Bref, j'ai appris « le métier » ! Je souhaite à tous les futurs élus de pouvoir vivre cette expérience.

Khadija Belbachir Belcaïd



· ci-contre : Au centre, Matthias Fekl, secrétaire d'État chargé des Français de l'étranger à l'AFE, 2017
· Visuel 1 : Au centre, Marc Villard à la tribune de l'AFE, 2017
· Visuel 2 : Le groupe FDM-Écologie et Solidarité à l'assemblée des Français de l'étranger à l'AFE, 2016

La Caisse des Français de l'étranger

La Caisse des Français de l'étranger (CFE) est bien une caisse de sécurité sociale du fait de son histoire et son mode de couverture des assurés. Elle constitue un bien public, « propriété d'usage » de tous les Français de l'étranger, adhérents ou non.

La CFE est une branche de la Sécurité sociale française, autonome financièrement. Elle assure sur une base volontaire les Français résidant hors de France à trois des risques classiques de la Sécurité : l'assurance maladie-maternité pour tous, pour les salariés l'assurance Accident du travail-Maladies Professionnelles, enfin la CFE seule permet, sous certaines conditions, de cotiser ou de continuer à cotiser à la retraite de base de la Sécurité Sociale lors de périodes passées à l'étranger. Une particularité de la CFE est de continuer sa couverture partout, quelles que soient les lieux et les circonstances (pandémies, guerres, attentats...). Outre les contrats collectifs souscrits par une entreprise pour le compte de ses salariés, il existe 4 types de contrats pour les assurés individuels (ce qui comprend la famille), dont la cotisation évolue en fonction de l'âge. Aujourd'hui, la CFE assure environ 230 000 personnes à travers 110 000 contrats. La réforme votée fin 2018 résultait d'une réflexion stratégique et d'un travail au long cours pour lesquels les sénateurs auteurs du projet et le groupe Français du monde-adfe au Conseil d'administration de la CFE ont joué un rôle majeur en matière de gouvernance. A l'origine, la CFE visait principalement à assurer la continuité de la couverture obligatoire pour les entreprises expatriant des salariés, souvent des cadres, et les grandes entreprises fournissaient plus de 50% des adhérents (moyennant de fortes cotisations) ; en 2021, la part des cotisants collectifs ne représente qu'une petite moitié du total des cotisants et, dans ces collectifs, les entreprises non commerciales (AEFE, ONG, etc.) constituent la majorité.

La CFE doit donc se tourner plus efficacement vers les adhérents individuels, les jeunes, les toutes petites entreprises et le tissu informel et grandissant des entreprises appartenant à des Français de l'étranger. Parmi les nouveaux dispositifs, on peut citer l'extension aux retraités du bénéfice de l'aide à la cotisation, le plafonnement des hausses de cotisations (si les anciens contrats avant réforme étaient plus favorables aux assurés) ou bien encore l'ouverture dans 4 grandes zones géographiques d'un réseau de soins assurant le tiers payant

hospitalier, le plus souvent à 100% sans plafond. Enfin, la continuité avec la Sécurité sociale française a montré son importance avec la crise de la Covid-19, puisque le régime normal de continuité de la CFE avec la Sécurité sociale a été généralisé à tous les Français rentrant en France lors de la crise pour leur éviter une carence de prise en charge par la Sécurité sociale.

Des améliorations possibles

Le service aux adhérents reste le point de friction entre la CFE et ses usagers. La mise en place des réformes techniques nombreuses, l'augmentation du nombre des adhérents individuels, la complexité des dossiers à partager avec les assureurs complémentaires, le changement nécessaire des méthodes de travail et de l'idée de la relation aux « clients » donnent l'impression que la CFE ne bouge pas assez vite. Pourtant, de nombreux projets sont en cours pour améliorer les tarifs, la communication, la facilité pour les adhérents de bénéficier des services de la CFE (paiement en ligne, téléchargement des feuilles de soin, télémedecine remboursée).

La direction stratégique de la CFE et son contrôle sont assurés par un Conseil d'administration élu. Sur 21 membres, 15 sont des adhérents de la CFE, 3 sont élus au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger, deux représentent le Medef et un la Mutualité. Les commissaires du Gouvernement, la Direction de la Sécurité Sociale et celle du Budget assurent la tutelle de la CFE. Une direction issue des cadres de la Sécurité sociale assure la gestion quotidienne d'une entreprise de 210 salariés.

À propos de la gouvernance

Depuis sa création sous la forme actuelle en 1984 jusqu'en 2015, date du dernier renouvellement du Conseil, la CFE a été présidée par le sénateur Jean-Pierre Cantegrit (membre du groupe UMP), qui constituait un CA « à sa main » avec bien peu de débats de fond. Français du monde-adfe jouait alors le rôle inconfortable d'opposition. Avant le dernier renouvellement du CA, plusieurs élus ont fait le constat de la nécessité de changer de méthode, de professionnaliser le CA et les méthodes de la CFE, de rechercher

des consensus raisonnables et de partir de l'analyse de la réalité des Français de l'étranger. Le nouveau CA, élu en 2015 et dont le mandat de 6 ans s'achèvera en décembre 2021, a élu un Bureau qui a travaillé avec une réelle unité, avec un premier vice-président issu de Français du monde-adfe, une première !

Le groupe Français du monde-adfe au Conseil d'administration de la CFE

Il comprend 7 membres (6 élu.e.s parmi les adhérents et un.e de l'AFE) et s'est toujours réuni avant les CA pour préparer les dossiers de façon approfondie et a publié ensuite des comptes rendus précis. Ce CA terminera prochainement ses travaux, sans que nous sachions à l'heure actuelle la date précise des élections. L'expérience nous a montré qu'un engagement réel est important, d'autant que la CFE se transforme profondément, tout comme le profil de l'expatriation. C'est pourquoi le Conseil doit être composé de personnes apportant de réelles connaissances de la gestion d'entreprise, des finances, des connaissances fines des problèmes sociaux et professionnels de terrain des Français de l'étranger.

Je souhaiterais, pour ma part, que Français du monde-adfe fédère une liste large de candidats à présenter au suffrage de l'AFE. 4 des 7 élus sortants sont candidats à leur propre succession (ce qui n'est pas mon cas), ce qui permettra de profiter des compétences acquises, indispensables pour contrebalancer les risques de gouvernance pesant sur la CFE, comme la politisation des hauts fonctionnaires, les dérives du « new management » et la course aux titres et places pour des intérêts particuliers, sans engagement ni travail. La pérennité de la CFE n'est aucunement assurée si les réformes progressistes et indispensables ne sont pas poursuivies. Le Bureau sortant du Conseil publiera, avant la fin de son mandat et avant l'élection, un « livre blanc » rendant compte de son action et indiquant les lignes à suivre au service de Français de l'étranger. À Français du monde-adfe d'être à nouveau l'organisateur et le guide de cette transition.

Didier Lachize,
Membre élu du CA (2002-2021), premier
Vice-Président de la CFE (2016-2021)

Nos représentants dans les commissions nationales

La commission nationale des bourses Collégialité et technicité au service des familles !

La scolarité dans les établissements d'enseignement français à l'étranger étant payante, le législateur a prévu dans la loi que l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ait parmi ses missions celle d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française, scolarisés dans les écoles et les établissements homologués.

La commission nationale des bourses (CNB) réunit l'AEFE, la Direction des Français de l'étranger du MEAE, différentes administrations, les fédérations de parents d'élèves, les organisations syndicales, les associations représentatives des Français de l'étranger reconnues d'utilité publique et les élus des Français de l'étranger, à l'exception des sénateurs (depuis 2018). En représentation de notre association sont présents Michèle Bloch et moi-même au titre du groupe Français du monde-Écologie et Solidarité de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Deux fois par an, la CNB étudie les demandes de bourses présentées par les consulats après la tenue des conseils consulaires en formation enseignement et bourses scolaires ou CCB, dont le rôle est de suivre les campagnes boursières et de donner un avis à l'AEFE qui se prononce sur les attributions de bourses à des élèves français scolarisés dans le réseau d'établissements d'enseignement français à l'étranger. La CNB est régie par un texte réglementaire, l'Instruction spécifique.

La collégialité et l'assise réglementaire de la commission en font donc une instance prédominante, mais également complexe d'un point de vue technique, dédiée à une part importante des Français établis hors de France : les familles. Près de 120 000 enfants français du réseau peuvent avoir accès à une bourse, mais en réalité, 20 %

d'entre eux y sont éligibles puisque ces bourses sont attribuées sur des critères sociaux, en fonction donc des revenus des familles, mais aussi et surtout selon un barème et du montant des crédits publics qui leur sont affectés dans le budget de l'État. Ainsi, pour les années 2020/2021, on dénombre 24 809 élèves boursiers pour un montant de 111,8 M€.

En tant que membres de la CNB, notre rôle est avant tout de porter un regard attentif sur les dossiers - dans la limite, hélas, du temps imparti pour leur étude - puisqu'il est impossible de prendre connaissance de plus de 28 000 demandes. C'est pour cette raison qu'entre les réunions de la CNB, nous travaillons étroitement avec les élus consulaires et les partenaires associatifs, au besoin avec les postes consulaires et l'AEFE, pour que l'information des familles soit faite, comme le prévoient les textes, que le dépôt et le traitement des dossiers se réalisent dans les meilleures conditions, que les membres des conseils consulaires puissent effectivement mettre en œuvre leurs prérogatives et nous alertent sur les dossiers nécessitant un traitement particulier ; nous pouvons alors intervenir en CNB pour obtenir toutes les précisions utiles que nous donne la Direction des aides à la scolarité de l'AEFE.

Nous mettons l'accent sur le travail des conseils consulaires pour tenir compte au maximum de leurs avis et travaillons avec les différents partenaires, portant une attention particulière au respect de l'Instruction spécifique des bourses. Au printemps dernier, à la faveur de trois réunions d'un groupe de travail, voulues par l'AEFE, nous avons obtenu qu'un geste significatif soit fait pour les familles monoparentales qui bénéficieront désormais d'une part supplémentaire au lieu d'une demi-part. Nous nous en félicitons ! Cette

décision confirme que la réforme de 2013 s'inscrit bien dans un objectif de justice sociale. Cette mesure pourrait aider plus de 2 700 familles, pour un coût estimé aujourd'hui à 1,3 M€.

La CNB est attentive à la mixité sociale dans les établissements et aux frais de scolarité encore à la charge des familles qui ont des taux de bourse partiels. Nous tentons de ne jamais exclure injustement un enfant du bénéfice d'une bourse, y compris quand la famille dispose d'un patrimoine, ce qui est le cas de nombreuses familles de classe moyenne qui assurent aussi largement le financement du système scolaire. Les textes prévoient une étude au cas par cas afin de mettre en adéquation l'utilisation des crédits publics et la situation particulière des familles. Nous n'avons pas toujours gain de cause mais, dans le contexte actuel, l'innovation progresse à petit pas.

Philippe Loiseau

Conseiller à l'AFE

Représentant de l'AFE à la
commission nationale des bourses

Quelques chiffres du réseau AEFE

370 000

élèves dont 60 % sont étrangers et
40 % sont français

535

établissements implantés dans
139 pays

17 000

bacheliers chaque année

Plus de 6 500

personnels titulaires de
l'Éducation nationale et des
milliers de personnels recrutés
localement

24 809

boursiers pour un montant de
111,8 M€

La commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger

La commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger est présidée par le directeur des Français à l'étranger et de l'Administration consulaire (DFAE). En sont membres de droit le chef de la Mission de l'Aide à la scolarité et l'Action Sociale, le chef du service des Français de l'étranger, trois élus membres de l'Assemblée des Français de l'étranger appartenant aux diverses commissions en lien avec l'objet de la Commission et deux représentant(e)s de Français du monde-adfe et de l'UFE. Un collège d'experts issu du département en relation avec le budget, la sécurité sociale, etc., accompagne également les travaux de cette commission. La Commission permanente se réunit une fois par an, généralement en début d'année. Elle est consultée sur les crédits sociaux déconcentrés devant être délégués aux postes pour la protection et l'aide sociale. Cette réunion est également l'occasion de présenter un bilan global de l'ensemble des crédits sociaux.

Les activités de la commission se déclinent en deux parties. La première est la présentation des budgets sociaux, avec le bilan final de l'activité de l'utilisation des crédits déconcentrés et centraux de l'année écoulée. Les crédits déconcentrés se composent de l'aide sociale directe CCPAS : allocation de solidarité, allocation adulte handicapé, allocation enfant handicapé, aides à durée déterminée, secours mensuels spécifiques enfants, aides ponctuelles (hors aides COVID) et secours occasionnels de solidarité mis en place au début de la crise sanitaire en 2020. Le budget des organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES), du dispositif de soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE) et des Centres médico-sociaux est également présenté. Concernant les crédits centraux, sont évoqués les rapatriements, les hospitalisations à l'étranger et les subventions aux organismes d'aide en France, comme France Horizon et le financement de la 3ème catégorie aidée de la Caisse des Français de

l'Étranger. La seconde partie des activités de la commission consiste dans la présentation des instructions données aux postes pour la campagne CCPAS de l'année en cours, des crédits destinés à couvrir les dépenses déconcentrées et celles gérées par l'administration centrale. L'administration soumet au jugement de la Commission des arbitrages à la hausse ou le maintien des taux de base.

Le rôle des représentants de Français du monde-adfe

Dès le mois de novembre, les représentants de Français du monde-adfe s'impliquent dans la préparation des CCPAS en envoyant le guide du participant à toutes les sections. Ils consignent toutes les remarques faites par nos compatriotes lors des conseils consulaires. Lors de l'arbitrage des taux de base, nos représentants utilisent les informations données par les sections pour rééquilibrer les taux proposés par l'administration. Ensuite, des comptes rendus précis sont rédigés après chaque commission, contenant des informations à l'attention des sections, avec des mises en garde indispensables à une meilleure préparation des CCPAS comme, par exemple, quand les taux de base sont sous-évalués par rapport à l'inflation et l'évolution des taux de chancellerie, ou encore lorsqu'ils sont plafonnés à hauteur de la demande des postes. Sachant que les taux de base servent de base au calcul des aides sociales (4041 allocataires en 2020), le travail de nos représentants, qui siègent avec un esprit de solidarité dans cette commission, est indispensable pour une aide sociale équitable pour nos compatriotes établis à l'étranger.

Elisabeth Kanouté

Représentante de Français du monde-adfe pour la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger

La commission nationale du STAFE Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger

La dernière instance en date au sein de laquelle Français du Monde-adfe est représentée en tant qu'association reconnue d'utilité publique est la Commission nationale STAFE. Cette commission a été mise en place en liaison avec l'instauration en 2018 du Dispositif de soutien au tissu associatif des Français de l'étranger, le STAFE, dont le rôle est d'apporter à des projets associatifs portés par des Français de l'étranger une aide financière à laquelle ils pouvaient jusqu'alors prétendre au titre du système de réserve parlementaire, supprimé en 2017 par la Loi dite de *Moralisation de la vie publique*.

Doté d'un budget annuel de 2 millions d'euros, le STAFE peut soutenir des projets associatifs de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique, et contribuant au rayonnement de la France et au soutien des Français à l'étranger et des publics francophones. La subvention STAFE ne doit pas être la seule source de financement du projet, et ne peut couvrir

plus de 50% des coûts (hors frais de fonctionnement), taux pouvant exceptionnellement être relevé à 80% pour les petites associations dont le budget annuel global n'excède pas 10 000 euros et qui sollicitent une subvention inférieure à 2 000 €. Le montant sollicité par projet doit être inférieur à 20 000€.

Les demandes de subvention sont déposées auprès des postes consulaires, examinées par les Conseils consulaires qui les transmettent, assorties d'un avis, à la DFAE (Direction des Français de l'étranger) à Paris. La DFAE, après avoir procédé à un filtrage, soumet alors les dossiers à une commission nationale, au sein de laquelle notre association est représentée d'une part par un membre de son conseil d'administration, voire de son Bureau national, mais également par un élu du groupe Français du monde, Écologie et Solidarité à l'Assemblée des Français de l'étranger. Tous les deux ont à cœur de soutenir au mieux les dossiers qui leur paraissent non seulement valables

compte tenu des informations dont ils disposent mais aussi et surtout défendables au regard des critères d'éligibilité fixés par l'administration.

Le STAFE constitue donc a priori une amélioration sensible par rapport à l'ancien système des réserves parlementaires, ne serait-ce que parce qu'il offre davantage de transparence dans l'octroi des subventions. Est-ce à dire qu'il est parfait ? Loin de là, malheureusement. Son premier défaut tient au fait que la commission nationale a un rôle purement consultatif ; au final, c'est l'administration qui tranche, au mépris parfois des avis formulés par les Conseils consulaires et des recommandations émises en Commission. En second lieu, l'administration a une interprétation de plus en plus restrictive des critères d'éligibilité pour l'obtention d'une subvention STAFE. Cela a conduit à ce qu'alors qu'en 2019, deuxième année d'existence du dispositif, le budget de 2 millions d'euros avait été pratiquement intégralement utilisé, avec 280 projets subventionnés, en cette année 2021, seuls 928 381 euros de subventions ont été accordés, pour 129 projets ! (À titre exceptionnel, en 2020, en raison de la pandémie Covid 19, le budget STAFE avait été entièrement réaffecté à l'octroi d'aides sociales d'urgence à des Français de l'étranger durement affectés par la crise). Le reliquat, soit un peu plus d'1 million d'euros, a été réaffecté pour des subventions à des associations « venant en aide à des Français de l'étranger ». Très bien, en effet, la crise sanitaire et ses ravages sont toujours là. Mais dans quelles conditions

sont accordées ces subventions, selon quels critères ? Un grand flou règne à cet égard. Le risque, à terme, est que les associations, qui, bénévolement souvent, font vivre les communautés françaises, francophones et francophiles à l'étranger, par des actions de nature sociale, certes, mais aussi économique, éducative et culturelle, finissent par se décourager faute de moyens, en raison d'une interprétation excessivement restrictive des critères d'éligibilité au STAFE. Est-ce à dire qu'il faut baisser les bras ? Bien sûr que non ! La Commission nationale n'ayant qu'un rôle consultatif, les représentants de Français du monde-afde qui en sont membres peuvent certes s'y exprimer, mais l'administration, si elle les écoute poliment, ne les entend pas forcément et ne tient que trop rarement compte de ce qu'ils disent. Toutefois, certaines de leurs suggestions et recommandations ont été prises en compte comme la modification du calendrier, mieux calé sur le calendrier budgétaire des associations porteuses de projets, le relèvement de 50 à 80% de la part totale des coûts d'un projet pouvant être subventionné pour les petites associations, la possibilité pour les porteurs de projet de venir le présenter en Conseil consulaire, etc.

En conclusion : le STAFE, c'est bien, mais « peut mieux faire », beaucoup mieux ...

Philippe Moreau

Représentant de l'association au sein de la commission nationale STAFE

APPEL À PROJETS

SOUTIEN AU TISSU ASSOCIATIF DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Pour le financement de vos projets bénéficiant aux Français établis à l'étranger

- Éducatifs
- Culturels
- Caritatifs
- Socio-économiques

RETIRER LE DOSSIER AUPRÈS DU CONSULAT AVANT LE 15 OCTOBRE 2021

FONDS DE SOUTIEN AU TISSU ASSOCIATIF DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER (STAFE)

Les projets proposés devront bénéficier directement à nos compatriotes établis à l'étranger. L'objet du projet pourra être de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique, dès lors qu'il présente un bénéfice concret aux Français de l'étranger. Depuis cette année une attention toute particulière sera portée sur les projets d'association bénéficiant à des entrepreneurs ou autoentrepreneurs. Les associations qui verront leurs projets retenus par la commission nationale du STAFE se verront verser une subvention au premier semestre 2022 pour réalisation du projet dans l'année suivante. En savoir plus : <https://se.ambafrance.org/Dispositif-de-soutien-au-tissu-associatif-des-Francais-a-l-etranger-STAFE-appel>

Nos représentants dans les associations partenaires

France Horizon

le rapatriement de nos compatriotes les plus vulnérables

À sa création en 1940 (sous le nom CEFR), et jusqu'aux années 1990, l'association France Horizon avait pour seule vocation d'accueillir les Français rapatriés de l'étranger, pour les aider à se réinsérer ou les installer en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes EHPAD. Puis, avec la diminution du nombre de rapatriés, France Horizon a diversifié ses activités et s'est engagée auprès d'autres publics en situation de grande vulnérabilité que lui confient les pouvoirs publics ; pour autant, cette ouverture ne l'a pas conduite à tirer un trait sur ce public « historique », qui aujourd'hui encore constitue son ADN. Aussi, chaque année, France Horizon accueille environ 150 nouveaux rapatriés, dont 15 à 20 en EHPAD, tandis que quelques 500 sont hébergés et accompagnés dans ses dispositifs.

France Horizon est l'unique opérateur du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour la prise en charge des personnes rapatriées par ses soins, pour des raisons sanitaires, politiques ou environnementales. Et c'est pourquoi le/la président-e de Français du monde-adfe ou son/sa représentant-e est membre de droit de son conseil d'administration, participant ainsi à la gouvernance de cette grande association. L'expérience acquise dans ses premières missions, les qualités d'humanité et d'efficacité de son personnel, les valeurs qui président aux choix stratégiques et quotidiens, font de France Horizon une belle « maison » pour les Français rapatriés, comme pour

les autres personnes prises en charge, et justifient notre engagement fort dans ses instances.

En effet, dans le secteur social où les subventions publiques vont décroissant quand les besoins grimpent, et où la concurrence entre structures est forte, il est important de s'assurer de la solidité de France Horizon, de son évolution positive et de renforcer ses points forts.

Par ailleurs, notre engagement auprès de la Direction générale permet aussi de fluidifier le déroulé de certains dossiers de rapatriements, d'apporter des réponses ou conseils à nos militants engagés localement en faveur de telle ou telle famille en situation de grande précarité.

Pour en savoir plus : <https://www.france-horizon.fr/>

Marie-Pascale Avignon Vernet,
*représentante de Français du monde-adfe
auprès de France Horizon*



FRANCE HORIZON

Une place pour tous,
une chance pour chacun.

Solidarité Laïque

un partenariat de valeur(s)

Fondée en 1956 et reconnue d'utilité publique, Solidarité Laïque est une ONG regroupant 48 organisations laïques. Les membres de son réseau (associations, coopératives, fondations, mutuelles et syndicats) sont liés à l'école publique, à l'éducation populaire et à l'économie sociale et solidaire. Ils se rassemblent autour des valeurs partagées (la solidarité, la laïcité et l'égalité) et s'engagent dans la lutte contre les inégalités et à faire respecter les droits fondamentaux de chacune et chacun, quelles que soient ses origines, ses convictions et sa situation sociale. Solidarité Laïque intervient en France et dans plus de 20 pays et s'adresse prioritairement aux plus démunis, avec plus de 500 partenaires locaux des projets autour de 4 axes : la petite enfance et l'éducation de base, l'inclusion, la citoyenneté et l'emploi et l'insertion. Solidarité Laïque est active dans de nombreux réseaux en France (Coalition Education, Réseau Euromed France...) mais également en Europe via Solidar, et à l'international, en tant que membre de la Campagne mondiale pour l'éducation.

Le partage de valeurs communes et les actions et projets que Solidarité Laïque et ses membres mènent à l'international ont conduit Français du monde-adfe à adhérer à ce collectif. Ce partenariat a permis la mise en place d'actions coordonnées sur

le terrain autour de projets de développement ou en situation d'urgence ou de catastrophes avec les sections Français du monde-adfe au Liban, en Tunisie, au Mali, à Madagascar. Au Salvador, le projet commun s'est déroulé en coordination avec le Secours populaire français, le lycée français et a été cofinancé par l'Agence française de développement.

De plus, ma présence comme représentant de Français du monde-adfe au Conseil d'administration de Solidarité Laïque facilite les actions communes, comme par exemple la promotion des opérations « rentrée solidaire ». D'autres pistes sont à explorer et développer comme l'utilisation des jeux et du matériel éducatif que Solidarité Laïque pour mettre à disposition des sections qui pourraient en faire bénéficier les dispositifs FLAM.

Pour en savoir plus : www.solidarite-laïque.org



**Solidarité
Laïque**

Jean-Louis Sabatié
*représentant de Français
du monde-adfe auprès de
Solidarité Laïque*

Vie associative

Conférence-débat sur l'école



Burkina Fasso

Le 13 avril 2021, la section du Burkina Faso de Français du Monde-adf a organisé une conférence-débat sur le thème de l'éducation animée par Jean-Martin Coulibaly, consultant senior et ancien ministre de l'Éducation nationale (2016-2018).

Les différents intervenants ont débattu autour de la question de l'école en temps de crise en évoquant, notamment, la fermeture des écoles pour des raisons de sécurité, les représentations de l'école dans le monde rural, la place de l'école au sein de la société burkinabè et les réformes en matière d'éducation.



Égypte

Balade en felouque sur le Nil

Le 28 mai dernier, une trentaine de personnes se sont réunies pour un moment de convivialité entre la section Égypte et l'association de l'Amicale des professeurs et personnels du lycée français du Caire, lors d'une balade en felouque sur le Nil.



Conférence sur le génocide des Ouïghours

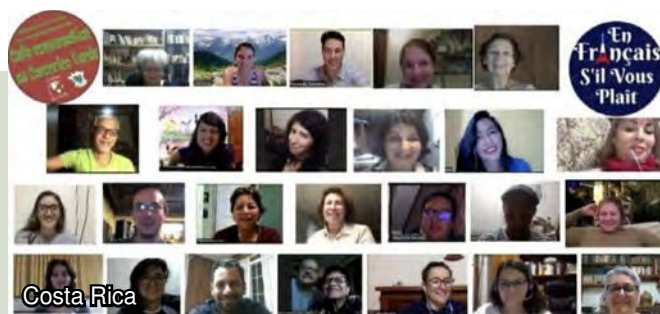
Français du monde-adf Turquie a organisé le 7 mai une conférence en direct sur le génocide à l'encontre des Ouïghours au Turkestan oriental par la Chine depuis 2016 et sur la réponse apportée par l'Europe et la Turquie. La section a invité Dilnur Reyhan, sociologue et présidente de l'Institut Ouïghour d'Europe et Jevlan Shirmemet, journaliste. Retrouvez la conférence : <https://youtu.be/aTDgfitxjro>



Cambodge

La lutte contre la Covid-19

Le 10 avril, la section de Siem Reap de Français du monde-adf a organisé un atelier d'aide à l'inscription sur la plateforme internet Khmer Vaccine. Grâce, entre autres, aux efforts de traduction de la langue khmère vers le français, plus d'une trentaine de personnes ont pu bénéficier de ce dispositif pour accéder à la vaccination.



Costa Rica

Café-conversation en français et en virtuel

Malgré la situation sanitaire, Français du monde-adf - Costa Rica a continué d'organiser son Café-conversation hebdomadaire. Cette activité, créée en 2016, au restaurant Le Cocorrico verde, a pour objectif de favoriser la promotion de la langue française, que ce soit auprès d'étudiants ou de compatriotes parfois éloignés de la pratique de la langue. Pendant une heure, des thèmes variés sont abordés dans une ambiance conviviale.

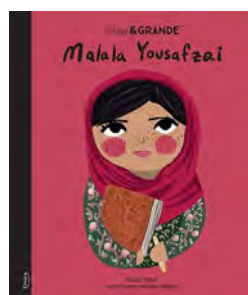
Littérature : **Les impatientes** de Djaïli Amadou Amal



Créé en 1988, le prix Goncourt des lycéens est un prix littéraire français organisé par le ministère de l'Éducation nationale et la Fnac, dont le jury est constitué d'environ 2 000 élèves. Pour les jeunes lecteurs, c'est l'occasion de lire, de débattre et de rencontrer les auteurs. Ces dernières années, les romans sélectionnés évoquent plutôt les thèmes de l'interculturalité et les grands problèmes de société. Ainsi, en 2016, Gaël Faye, avec *Petit pays*, se remémorait la situation de sa famille binationale au moment de la guerre civile au Burundi et du génocide au Rwanda ; en 2017 *L'art*

de perdre d'Alice Zeniter traitait de l'identité dans le contexte de l'Algérie de 1930 à l'indépendance ; dans *Frère d'âme* de David Diop, en 2018, il s'agissait du monologue d'un tirailleur sénégalais durant la Première Guerre mondiale ; avec *Les choses humaines*, Karine Tuil parle de l'ère post #Me Too. Le prix 2020 a été attribué à l'écrivaine camerounaise Djaïli Amadou Amal pour *Les impatientes*. A travers le destin des personnages qui connaissent le mariage forcé, le viol conjugal, la polygamie, l'auteure dénonce la condition féminine au Sahel et la question universelle des violences faites aux femmes.

Édition **Emmanuelle Collas**, Paris, 2020.



Littérature jeunesse : **Malala Yousafzai** de María Isabel Sánchez Vegara et Manal Mirza

Le parcours de la petite Malala, petite Pakistanaise devenue ambassadrice du droit à l'éducation. Un album pour découvrir une vocation à travers les yeux d'un enfant. Récemment diplômée d'Oxford, Malala continue de se battre pour un monde où toutes les filles peuvent apprendre et diriger. Ce livre puissant présente des illustrations élégantes et originales et des faits supplémentaires au dos, y compris une chronologie biographique avec des photos historiques et un profil détaillé de la vie de l'activiste.

Collection *Petite & grande*, édition **Kimane**, Paris, 2021.

Cinéma : **Gogo** de Pascal Plisson

C'est une première pour le réalisateur Pascal Plisson, qui, au cours de sa carrière donnait la parole à des enfants des quatre coins du globe (Maroc, Inde et Argentine) dans leurs périples quotidiens pour avoir accès à l'éducation. Désormais, c'est dans l'ouest du Kenya que sa caméra s'arrête sur une grand-mère, sage-femme depuis 75 ans. "*Il n'y a pas d'âge pour apprendre*" est le message que porte Priscilha Sitienei dite Gogo, 94 ans, lorsqu'elle

devient la plus vieille écolière du monde. Ce long métrage se présente comme un portrait inspirant d'une femme qui retourne sur les bancs de l'école pour apprendre à lire et à écrire, ainsi que pour décrocher le diplôme de fin des études primaires. Une démarche personnelle, qui a aussi pour vocation de donner l'exemple à toutes les filles qui seraient tentées d'arrêter l'école lorsqu'elles se marient.



Sortie en salle en France : 1 septembre 2021.

Série : **Il était une fois...**



Qui ne connaît pas l'ours Colargol et le sage Maestro avec sa longue barbe blanche de la série *Il était une fois...* ? Ces deux personnages bien connus en France sont l'œuvre d'Albert Barillé, créateur en 1978 de la maison de production et de distribution indépendante française Procidis, précurseur de l'animation ludo-éducative. Son adage : « *Repousser les frontières de l'ignorance, ouvrir les frontières de la connaissance !* ». Transmettre le savoir tout en s'amusant est le concept d'*Il était une fois...*, vendu dans plus de 100 pays, qui se compose d'anecdotes scientifiques, historiques ou actuelles, avec un contenu qui évite la violence, la vulgarité et la cruauté. Même si le public initial était les enfants de 6-10 ans, les séries sont vues dès l'âge de 4 ans et au-delà de 12-14 ans, sans compter les parents. La série continue d'alimenter sa collection qui contient déjà 12 titres : viennent de sortir *Il était une fois... les abeilles*, *Il était une fois... les requins*, *Il était une fois... les gestes écoresponsables*.

Écoutez les histoires ici : <https://HelloMaestro.lnk.to/lesgestesecoresponsables>

Édition **Hello Maestro !**, coproduction **Procidis / Sony Music Entertainment**, Paris, 2021.



Français du monde

Magazine gratuit de Français du monde-adfe
62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris - France
contact@adfe.org

www.francais-du-monde.org

Directrice de la publication : Claudine Lepage

Rédactrice en chef : Florence Baillon

Comité de rédaction : Florence Baillon, Philippe Moreau, Charles Romero, Orlane Jégou

PAO : Stéphane Arnoux

Visuel de couverture : Lycée La Condamine, Quito, Equateur - Florence Baillon

